

Le 26 juin 2015

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2015

Membres présents/

Représentants de l'Administration :

Madame Marie-Danièle CAMPION, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités
Monsieur Dominique BERGOPSOM, Secrétaire général adjoint, Directeur des ressources humaines - Rectorat

Représentants des Personnels :

Monsieur Daniel CORNET, UNSA Titulaire
Monsieur Pierre VALLEJO, UNSA Titulaire
Madame Claire CHARBONNEL, UNSA Titulaire
Madame Anne-Marie SO, UNSA Titulaire

Monsieur Patrick LEBRUN, FSU Titulaire
Madame Sandrine MONIER, FSU Titulaire
Monsieur Stéphane ZAPORA, FSU Titulaire
Madame Sabine MARTEL, FSU Suppléante
Monsieur André MAROL, FSU Suppléant
Madame Béatrice MANENE, FSU Suppléante

Monsieur Frédéric ABRIOUX, FO Suppléante
Monsieur Benoît BACLE, FO Titulaire
Madame Evelyne BREUL, FO Suppléante

Monsieur Denis PAGES, Sud-Education Titulaire
Madame Michèle ALDON, Sud-Education Suppléante remplaçant titulaire

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

Monsieur Benoît VERSCHAEVE, Secrétaire général de l'Académie, Rectorat
Monsieur Didier GAUTEREAU, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
Madame Béatrice CLEMENT, Secrétaire générale adjointe, Directrice des affaires financières et générales, Rectorat
Monsieur Francis MICHARD, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, Rectorat
Madame Annie DERRIAZ, Inspectrice d'académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier
Monsieur Jean-William SEMERARO, Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire
Madame Brigitte MALVY, Secrétaire générale Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Puy de Dôme
Monsieur Gérard POUX, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat
Monsieur Gilles RUCHON, Doyen IEN-ET, Rectorat
Monsieur Charles MORACCHINI, IPR EVS, DAFPE Rectorat
Monsieur Patrick ROUMAGNAC Délégué académique au numérique, Rectorat.

Madame le Recteur ouvre la séance à 14h10 et présente les nouveaux membres de l'administration.
Monsieur CORNET (UNSA) est désigné Secrétaire adjoint de séance.

Déclarations liminaires

Monsieur BACLE (FO) : (Annexe n°1)

Monsieur LEBRUN (FSU) : (Annexe n°2)

Monsieur CORNET (UNSA) : (Annexe n°3)

Madame le Recteur intervient sur l'absence des documents évoqués et confirme que des Power-point sont prévus à cet effet et ceux-ci seront adressés à tous les membres du CTA après la réunion (PPT réforme territoriale, Projet stratégique académique, SCONEETA)

Monsieur BACLE (FO) demande à ce qu'une question relative à la réforme du Collège soit intégrée aux questions diverses.

Point 1 de l'ordre du jour: Approbation des Compte-rendu des 27 février, 17 mars et 23 mars 2015

Approbation à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour: Réforme territoriale

Madame le Recteur commente le Power-point projeté (Annexe n°4) et précise que si le schéma à 3 Académies devait être retenu, il conviendrait de mener une réflexion sur la façon de travailler avec les autres services de l'Etat qui seront très certainement basés à Lyon, ainsi qu'avec le Conseil Régional. La notion de Coopération renforcée sous-entend une Unité de Vision, de Parole et d'Action entre les trois Académies.

Nous sommes dans une logique de convergence sans alignement.

Sur le plan de l'organisation on note la mise en place d'instances :

- Un Comité des Recteurs, qui se réunit pratiquement toutes les semaines ;
- Un Comité de liaison composé des 3 secrétaires généraux ;
- Un Comité de direction inter-académique

Un projet est prévu pour fin juin que Mme la Rectrice Coordinatrice F. Moulin-Civil présentera.

Concernant les travaux préparatoires sur le plan interdépartemental, on note à ce stade peu d'éléments d'information. L'Objectif demeure de renforcer l'échelon départemental

Il est à noter que nous avons une Académie très réactive, courageuse et mobile.

Monsieur BACLE (FO) précise que dans cette réforme, l'Education Nationale semble à part et donc par le même serait moins impactée : il n'en est rien selon l'organisation syndicale FO. Nous nous préoccupons également du sort des autres administrations. Fo demeure sceptique sur le renforcement interdépartemental. Dans ce cas-là, renforçons le CTSD.

Monsieur LEBRUN (FSU) note que cette réforme a pour but une plus grande réactivité, or on peut noter déjà la création de 3 Comités.

Concernant la mobilité, les principes avancés, de mobilité non imposée, ne seront maintenus que dans l'hypothèse d'un schéma à 3 Académies. Que se passera-t-il à défaut ?

Il n'y a aucune garantie entre ce qui remonte à la Centrale et la réalité du terrain.

Madame le Recteur confirme que cette réforme n'impose pas de mobilité géographique et qu'il n'y a pas de lourdeur induite, ainsi des visio-conférences permettent des échanges efficaces et enrichissants.. L'Etat ne se désengage aucunement.

Monsieur ZAPORA (FSU) fait remarquer que la décision de la Région Rhône-Alpes de geler les ouvertures de formations pour la R2016 pourrait également s'imposer à l'Académie de Clermont.

Madame le Recteur confirme qu'aucun gel n'a été envisagé, ni pour la Région Rhône-Alpes, ni pour la Région Auvergne pour la R2016.

Monsieur VALLEJO (UNSA) fait remarquer que le Power-point fait ressortir un renforcement de l'échelon Départemental et inter-départemental. Attention à ne pas vider l'échelon Rectoral de ses compétences et substances.

Monsieur PAGES (Sud Education) précise que son organisation a dénoncé ce projet de réforme, car cela ne répond pas à la question des services publics. La charte de la déconcentration est là pour nous inquiéter.

Monsieur BACLE (FO) concernant la carte de formation des Lycées Professionnels, indique qu'elle sera examinée dans le cadre de la grande Région, alors même que nous allons discuter des postes Académie par Académie..

Les **FSU et FO** présentent un Projet d'Avis relatif à la Réforme territoriale

Avis FO/FSU Réforme territoriale (Annexe n°5)

Pour : 6

Contre :

Abs : 4

Monsieur VALLEJO (UNSA) précise que l'UNSA est favorable au maintien de l'Académie et contre la mobilité des personnels.

Point 3 de l'ordre du jour :
Projet Stratégique Académique

Monsieur MORACCHINI, commente le Power-point (Annexe n°6) et précise qu'il ne s'agit pas d'un produit fini, mais d'un projet qu'il convient de nourrir des réflexions des acteurs du système éducatif, selon 3 axes :

- Réussite éducative et pédagogique ;
- Richesses humaines ;
- Approche territoriale conjuguée à la révolution numérique.

Madame le Recteur, précise que le premier projet Académique a visé la période 2011/2015 ; il n'y a donc pas de tradition sur ce plan. La discussion et l'adoption du projet est prévue pour décembre 2015. l'Académie s'efforce d'être innovante et elle travaille sur les politiques de recherche, les schémas du grand-Clermont-Ferrand pour l'évaluation des politiques publiques.

Monsieur LEBRUN (FSU) déplore le fait que ce document n'ait pas été distribué avant la séance et considère que la réforme du Collège ne va pas permettre aux élèves de mieux réussir. Il conviendrait d'éviter de supprimer les AED et AESH.

Monsieur BACLE (FO) fait remarquer que l'Etat se retire de nombreux domaines « effacement permanent » et rejoint la FSU sur cette analyse relative au document.

Madame le Recteur, rappelle que l'idée est de présenter des grands principes et un calendrier, dans l'attente d'un séminaire où les organisations syndicales seront naturellement invitées, comme elles l'ont été pour l'adoption du contrat d'objectifs.

Monsieur PAGES (Sud education) insiste sur la notion d'école inclusive et demande à aller au-delà des mots et à ne pas être « chiche » : donner des signes réels. Aujourd'hui les choses fonctionnent au « don de soi » des enseignants. Nous arrivons aux limites d'un tel exercice. Concernant le continuum Formation initiale/ Formation continue, force est de constater qu'il n'existe pas ou plus. La Formation continue a quasiment disparue ; La notion d'effectifs est rarement prise en compte : la diminution des effectifs par classe est rarement évoquée. Nous demeurons favorables à « l'égalité des droits et non à l'égalité des chances ».

Monsieur VALLEJO (UNSA) fait part également du regret de ne pas avoir reçu les documents en amont du CTA. Les termes employés demeurent vastes : Maternelle, Scolarité obligatoire...

Monsieur BACLE (FO) demande la signification du terme CPA.

Madame le Recteur confirme qu'il s'agit du Conseil Pédagogique Académique comprenant notamment, sous la présidence du Recteur, le Secrétaire général de l'Académie, les 4 DASEN, les Conseillers techniques, les Secrétaires généraux adjoints, les 3 doyens. Le CPA est animé par la déléguée académique à la pédagogie, Mme Maire.

Des réunions mensuelles sont prévues.

Quatre GPA nourrissent la réflexion au CPA : premier degré, collège, réussite éducative, performance des établissements

Monsieur SEMERARO, Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire intervient pour le GPA 1^{er} degré et précise que ce groupe a été très sollicité ces dernières années, sur des points divers comme la scolarisation des moins de 3 ans, avec notamment l'impact des enseignements sur les apprentissages.

Madame CHARBONNEL (UNSA) souhaite une réflexion sur l'hétérogénéité des élèves et notamment sur les élèves en situation de handicap, les élèves allophones et le cas des effectifs élèves.

Point 4 de l'ordre du jour **SCONEETA**

Monsieur ROUMAGNAC Délégué académique au numérique, procède à la diffusion d'un Power-point et rappelle que toutes les observations des enseignants ont été prises en compte.

Monsieur BACLE (FO) précise qu'il demeure important que l'Education nationale reste maître de l'outil numérique et l'enseignant rester maître de sa pédagogie.

Monsieur VALLEJO (UNSA) rappelle que l'enjeu du numérique est de ne pas laisser isolés des enseignants et de mutualiser des pratiques et outils et abattre ainsi des frontières.

Madame le Recteur rappelle que l'EPL est un véritable laboratoire d'idées.

Point 5 de l'ordre du jour **Répartition des AED et AESH-CO**

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire, rappelle en préambule que le nombre d'ETP est identique à 2014. La répartition des AESH s'est effectuée à hauteur de 70 ETP via les DASEN. Des ajustements ont pu intervenir en raison des périmètres de l'Education prioritaire, des évolutions d'effectifs.

Monsieur LEBRUN (FSU) constate une baisse de la dotation Education prioritaire.

Madame MALVY, Secrétaire générale Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Puy de Dôme, confirme que le redéploiement au niveau de l'Education prioritaire s'est effectué en lien avec la MDPH. Une enveloppe identique de 40.7 ETP a été redéployée mais en tenant compte de la nouvelle carte. 865 élèves sont accompagnés.

Monsieur BACLE (FO) fait remarquer que nous sommes à enveloppe constante, ce qui veut dire que l'on va donner plus à certains et forcément moins à d'autres et que concernant le Lycée La Fayette on note une perte de 3 AED

Monsieur LEBRUN (FSU) fait remarquer que les structures ULIS comportent de plus en plus d'élèves avec de moins en moins d'encadrants.

Monsieur CORNET (UNSA) nota que la problématique des ULIS s'avère être la prise ne compte du handicap qui ne peut s'effectuer à moyens constants.

Monsieur PAGES (Sud éducation) demande à ce qu'un travail sur les ULIS lycées soit engagé très rapidement.

Monsieur ZAPORA (FSU) donne lecture d'un courrier du Collège G. Philippe de Clermont-Ferrand (**Annexe n°7**).

Monsieur LEBRUN (FSU) donne lecture des avis soumis au vote du CTA et notamment d'une déclaration intersyndicale concernant les AESH (**Annexe n°8**)

Avis FSU/ FO
Maintien postes AESH (Annexe n°5)
Pour : Unanimité
Contre :
Abs :

Avis FSU/ FO
Maintien des crédits (Annexe n°5)
Pour : Unanimité
Contre :
Abs :

Avis FO
AED (Annexe n°5 Ter)
Pour : 3
Contre :
Abs : 7

Questions diverses

1/ Réforme du Collège

Monsieur BACLE (FO) intervient sur l'EPI et demande à ce qu'avant même de faire de l'interdisciplinaire, il conviendrait de maîtriser le disciplinaire propre.

Monsieur CORNET (UNSA) le problème des effectifs demeure, leur baisse doit être un objectif qui doit être poursuivi. Le MEN doit adresser des signes forts aux enseignants, car rien ne pourra se faire sans eux.

Madame le Recteur demande à ce que nous soyons vigilants, à une éventuelle compétition entre EPLE, à ce qu'il y ait une politique de bassins et éviter que certaines disciplines ne subissent des politiques d'établissements.

Monsieur ABRIOUX (FO) demande pourquoi poursuivre les ouvertures de Sections EURO ?

Madame le Recteur précise que la réforme n'est pas encore entrée en application et que dans l'attente, il n'y a pas de raison de modifier les décisions prises.

Avis FSU/ FO
EMC 1 (Annexe n°5)
Pour : 8
Contre :
Abs : 1

Avis FSU/ FO
EMC 2 (Annexe n°5)
Pour : 8
Contre :
Abs : 1

Avis FSU/ FO
Lycée La Fayette (Annexe n°5)
Pour : 9
Contre :
Abs :

Monsieur MICHARD, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, rappelle que sur le 1^{er} trimestre le transfert a permis de revisiter la façon de travailler. Tous les points soulevés trouveront une solution. Il y a actuellement un suivi précis de la part de la Direction des Lycées sur les questions bâtementaires.

2/ IMP

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire, procède à une explication sur le nouveau système des Missions particulières donnant lieu au versement d'Indemnités pour missions particulières IMP. Un courrier a été adressé aux EPLE le 7 mai 2015. 4 domaines ont fait l'objet d'un traitement particulier en terme d'enveloppe IMP : TICE, Correspondants culture, Coordinateur APSA et référent décrochage. Il a été retenu comme principe qu'une activité nécessitant plus de 3 HSA serait gérée sous forme de décharge.

Monsieur CORNET (UNSA) : fait remarquer que dans la circulaire de cadrage des IMP d'avril 2015 deux disciplines font l'objet d'un traitement spécifique qui déclenche automatiquement le paiement d'IMP dans certaines conditions : l'EPS et la technologie. Il se félicite que dans le courrier du 7 mai la coordination d'EPS soit fléchée et financée. En revanche, il déplore que la techno n'ait pas fait l'objet d'un tel traitement et demande que cette situation soit réexaminée afin de corriger l'injustice faite aux enseignants de cette discipline.

Monsieur BACLE (FO) soumet au vote un avis relatif à l'Accompagnement éducatif

Avis FO
Accompagnement éducatif (Annexe n°5 Ter)
Pour : 9
Contre :
Abs :

Madame le Recteur, précise que cette question sera abordée lors du prochain CTA, le 9 juillet.

3/ Reliquat indemnitaire personnels Administratifs, laboratoires.....

Monsieur le Secrétaire général précise que la mise en œuvre du RIFSEEP sera reportée en 2016, la PFR persistant jusqu'au 31 décembre 2015. Plusieurs groupes de travail ont été proposés, notamment pour les AAE, ADJENES et SAENES. Des discussions sont en cours avec le MEN afin de terminer sur quelle paie cela se réalisera : Novembre ou janvier 2016.

4/ Courrier du 1^{er} avril 2015 adressé aux Chefs d'établissements

Madame le Recteur, concernant le schéma stratégique, précise qu'il s'agit de renforcer une offre de proximité jusqu'au baccalauréat.

5/ IMP Chorale

Monsieur GAUTEREAU, Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire, confirme que la Chorale constitue bien de l'enseignement et doit, à ce titre, figurer dans le service de l'enseignant.

6/ AESH

Monsieur le Secrétaire général confirme que la proximité géographique sera privilégiée. Une réflexion est en cours avec l'IEN ASH et les conseillers techniques.

Monsieur LEBRUN (FSU) souhaite soumettre au vote du CTA un avis relatif aux REP+

Avis FSU/ FO
REP+ (Annexe n°5 et 5 Ter)
Pour : 9
Contre :
Abs :

Avis FSU/ FO
CSD/ CSR (Annexe n°5 et 5 Ter)
Pour : 9
Contre :
Abs :

Monsieur le Secrétaire général ne voit pas d'objection à la mise en place d'un groupe de travail sur cette question relative aux CSD/CSR.

Monsieur MAROL (FSU) intervient sur la nouvelle bonification indemnitaire et souhaite soumettre au vote du CTA un avis

Avis FSU/ FO
Nouvelle bonification indemnitaire (Annexe n°5 bis)
Pour : 9
Contre :
Abs :

Monsieur le Secrétaire général, s'engage à étudier ce point.

Madame le Recteur, lève la séance à 18 heures 45

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Daniel CORNET

Le Recteur de l' Académie
de Clermont-Ferrand,



Marie Danièle CAMPION